

LES FINANCES—LA REPRÉSENTATION DU PUBLIC AU SEIN
DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES BANQUES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le 4 avril dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) a fait une brève déclaration à la télévision au cours de l'émission «Week-end», sur les banques canadiennes et le point de vue de leurs administrateurs. Il semblait vouloir dire, sérieusement, que le public devrait être représenté au sein des conseils d'administration de ces banques. Le *Citizen* d'Ottawa du 5 avril a publié les déclarations du ministre de façon assez détaillée et je vais vous en citer deux brefs passages. Voici le premier:

Le gouvernement va être obligé de jouer un plus grand rôle dans l'administration des banques canadiennes si leurs présidents ne se soucient nullement de l'indépendance économique et financière du Canada, a dit le ministre de l'Énergie, M. Greene.

Et plus loin:

Au dire de M. Greene, le gouvernement sera peut-être obligé de prendre part plus souvent qu'il ne l'a fait aux pourparlers où se prennent les grandes décisions d'ordre financier s'il tient à ce que les compagnies canadiennes aient la vigueur voulue pour concurrencer leurs rudes adversaires, les compagnies américaines.

Par suite des nombreux commentaires et éditoriaux sur la déclaration du ministre, ce dernier écrivait une lettre au *Star* de Toronto, le 16 avril. Permettez-moi de vous en citer un ou deux passages. Voici:

● (10.10 p.m.)

...nous ne saurions permettre que les ressources et les moyens de production industriels appartiennent constamment et de plus en plus à des étrangers.

Un nouvel élément du problème a peut-être été mis en évidence par les présidents des banques à charte lorsqu'ils déclaraient récemment ne pas approuver le fait que la Corporation de développement du Canada assure la présence d'un plus grand nombre de Canadiens dans nos industries et nos ressources et ne semblaient pas en faveur du nationalisme économique, sous quelque forme que ce soit.

Il terminait sa lettre par ces mots:

D'où il ressort qu'une discussion publique devrait s'engager au Canada pour savoir, puisque la chose s'est révélée avantageuse ailleurs, si les gens chargés de l'orientation politique du pays devraient avoir leur mot à dire dans les décisions définitives qui détermineront l'avenir du pays.

Le 5 avril, à la suite de la publication dans la presse de la déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, j'ai demandé au ministre des Finances (M. Benson) si l'on envisageait d'adopter une mesure qui habiliterait le gouvernement à nommer au conseil d'administration des banques à charte du Canada des représentants du public, mesure qui serait dans le droit fil de la déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'avais ajouté que, comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je m'inquiétais des énormes pouvoirs dont disposent les banques canadiennes, pouvoirs qu'elles tirent des immenses ressources financières que les Canadiens leur confient.

[M. Mahoney.]

La rubrique financière du *Globe and Mail* de décembre 1970 signalait que les avoirs des banques à charte canadiennes dépassaient 45 milliards au 31 octobre 1970, que l'encours de leurs prêts et de leurs hypothèques était supérieur à 25 milliards, qu'elles détenaient, sous forme de dépôts d'épargne, plus de 16 milliards au Canada, que leurs dépôts divers, à l'exception des dépôts effectués par le gouvernement fédéral, les provinces et les autres banques, excédaient 18 milliards et que leurs bénéfécies avaient augmenté de plus de 25 p. 100 au cours des deux dernières années. Il s'agit de leurs bénéfécies nets.

Voilà un énorme pouvoir financier et il me semble, comme il semblait au ministre lorsqu'il fit ces déclarations, que la population et le gouvernement du Canada devraient avoir une plus grande voix au chapitre en ce qui concerne l'exploitation des banques et les décisions qu'elles prennent, décisions qui affectent le bien-être de chaque citoyen. Jusqu'à présent, nous n'avons rien fait. Voilà pourquoi j'ai demandé au ministre des Finances s'il envisageait de déposer un projet de loi qui permettrait au gouvernement du Canada de nommer au conseil d'administration des banques à charte des représentants du public.

J'ai été fortement déçu par la réponse du ministre. Il a déclaré que les administrateurs des banques sont eux-mêmes des représentants du public. C'est vrai, mais ils ne représentent qu'une infime fraction du public, soit les 1 ou 2 p. 100 qui disposent de vastes ressources financières. Je ne critique pas les administrateurs; ils représentent leurs mandants et ils le font très bien. En posant cette question, j'estimais—et j'estime toujours—que les banques jouent un rôle si important pour le bien-être du pays, que le gouvernement du Canada devrait adopter la mesure que j'ai proposée, comme cela s'est fait dans d'autres pays.

Comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'a laissé entendre dans sa déclaration, des gouvernements étrangers ont le pouvoir de désigner des représentants auprès des conseils d'administration des banques de ces pays. J'avais présenté au ministre des Finances une proposition plutôt modérée, mais elle n'a pas eu de succès. J'espère obtenir aujourd'hui une réponse plus encourageante.

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, mardi de cette semaine, j'ai répondu à une question du député de Compton (M. Latulippe), au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene), sur le même sujet, mais présentée sous un angle un peu différent. Plutôt que de répéter les remarques générales que j'ai faites alors sur les institutions financières du Canada, notamment les banques, je renvoie le député à ma réponse de mardi soir dernier.

A l'heure actuelle, selon le paragraphe 3 de l'article 18 de la loi sur les banques, au moins les trois quarts des administrateurs d'une banque à charte doivent être des